

DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00372
Direction en charge Affaires culturelles
Objet Opéra de Saint-Étienne – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle
« Ukiyo-e » - Fondation du Grand Théâtre de Genève

VISAS

Le Maire de la Ville de Saint-Etienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

CONSIDERANT la programmation au Grand Théâtre Massenet de l'Opéra de Saint-Étienne du spectacle « Ukiyo-e » par la Fondation du Grand Théâtre de Genève le mercredi 18 décembre 2024, à 20 heures,

DECIDE

ARTICLE 1

De signer le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Ukiyo-e » par la Fondation du Grand Théâtre de Genève pour une représentation au Grand Théâtre Massenet de l'Opéra de Saint-Étienne le mercredi 18 décembre 2024 à 20 heures.

ARTICLE 2

Cette cession de spectacle est consentie pour :

Un montant de 30 928.00 € HT pour la cession

Un montant de 2 900.00 € HT au titre des honoraires d'agent

Cette somme sera réglée à la Fondation du Grand Théâtre de Genève, par mandat administratif après réception de la facture.

ARTICLE 3

La dépense sera imputée sur le BP 2024, chapitre 011 – fonction 316 – nature 6042 – opération 2022SVOPE6716

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 05/06/2024

Le Maire

Gaël PERDRIAU